



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 décembre 2025

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2025¹.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	41,575 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	41,575 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	41,575 M€
-autres	0 M€
	41,575 M€

¹ Les engagements reçus en garantie au 31 décembre 2025 concernent les créances apportées en garantie pour lesquelles le capital restant dû a été déterminé au 30 novembre 2025.

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement. Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 décembre 2025. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

L'intégralité des prêts est garantie par une caution Crédit Logement :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	0 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	0 M€
	0 M€

<i>prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	29,793 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	11,782 M€
	41,575 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	0 M€	1
2003	3 M€	109
2004	8 M€	352
2005	28 M€	1,082
2006	41 M€	1,712
2007	61 M€	1,877
2008	69 M€	2,015
2009	156 M€	4,260
2010	422 M€	9,314
2011	313 M€	6,959
2012	183 M€	4,672
2013	391 M€	8,847
2014	661 M€	11,933
2015	1,057 M€	16,206
2016	3,459 M€	37,940
2017	3,429 M€	34,047
2018	2,832 M€	25,450
2019	4,216 M€	34,387
2020	5,791 M€	35,666
2021	6,372 M€	35,743
2022	4,286 M€	22,503
2023	2,353 M€	14,411
2024	3,326 M€	18,095
2025	2,121 M€	10,704
	41,575 M€	338,285

4) Répartition selon la durée résiduelle

Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	20 M€	5,099
1	197 M€	15,582
2	355 M€	14,562
3	655 M€	17,842
4	837 M€	17,503
5	1,008 M€	16,946
6	1,473 M€	20,644
7	1,294 M€	15,901
8	1,411 M€	15,049
9	1,730 M€	16,596
10	1,628 M€	14,287
11	2,071 M€	16,317
12	1,750 M€	12,952
13	1,979 M€	13,748
14	2,215 M€	14,319
15	2,241 M€	13,229
16	2,544 M€	14,266
17	2,045 M€	11,151
18	3,415 M€	16,462
19	3,989 M€	19,036
20	4,632 M€	20,389
21	4,087 M€	16,405
22	0 M€	0
23	0 M€	0
24	0 M€	0
25	0 M€	0
26	0 M€	0
27	0 M€	0
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	41,575 M€	338,285

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaire dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 décembre 2025, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Autres expositions

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash : 18,564,111.88 euros
- Dépôt à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325,000,000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 18 jours.
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* ». La durée résiduelle du dépôt à terme est de 12 jours.

Notons qu'il n'y pas d'extension de prorogation possible pour les actifs financiers.

IV – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2025, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3.45 % (taux annualisé basé sur une moyenne arithmétique des encours journaliers).

V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

ISIN	Currency	Outstanding Principal Amount in Euro	Outstanding Principal Amount in Original Currency	Scheduled Maturity Date	Remaining Maturity	Exchange rate	Interest type	Coupon
FR001400FIG8	EUR	1,000,000,000	1,000,000,000	1/31/2030	5.89 years		Fixed	3.000%
FR001400I2W5	EUR	1,650,000,000	1,650,000,000	5/25/2028	4.53 years		Fixed	3.000%
FR001400TNF1	EUR	500,000,000	500,000,000	10/29/2027	3.63 years		Fixed	2.520%
Total in €		3,150,000,000						

Currency	Outstanding Principal Amount in Euro	Outstanding Principal Amount in Original Currency	Exchange rate
EUR	30,858,000,000	30,858,000,000	
TOTAL in € 30,858,000,000			

VI – Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

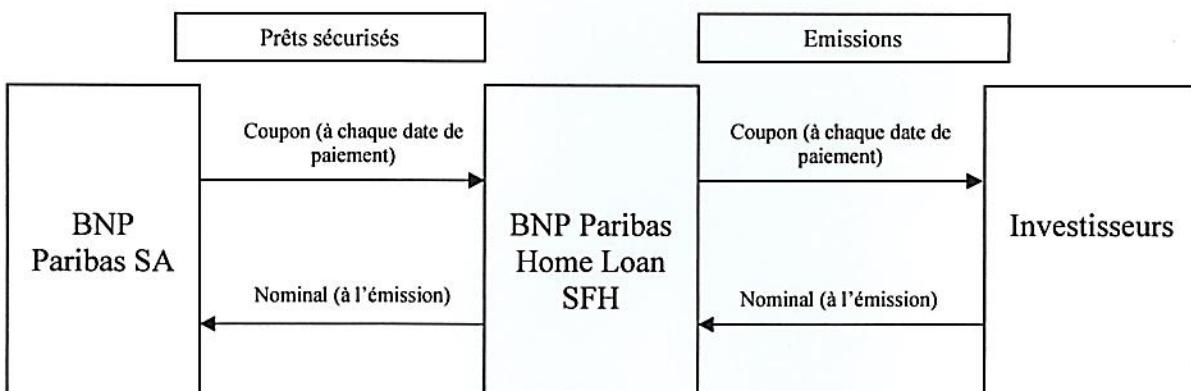
1) Risque de liquidité

Les conditions habituelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan SFH sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

Toutefois, il convient de noter que plusieurs ratios ont été mis en place pour s'assurer que BNP Paribas Home Loan SFH soit en mesure de faire face à ses échéances dans des cas où la Société serait amenée à verser des montants très importants notamment lorsqu'il est prévu que la totalité du principal des titres soit intégralement payée à l'échéance (obligations dites « hard bullet »). Il existe actuellement trois ratios : l'Asset Cover Test, l'Amortisation Test et le Pre-Maturity Test dont une description exhaustive figure dans le Base Prospectus de BNPP HL SFH.

2) Risque de taux, de change et risque de marché

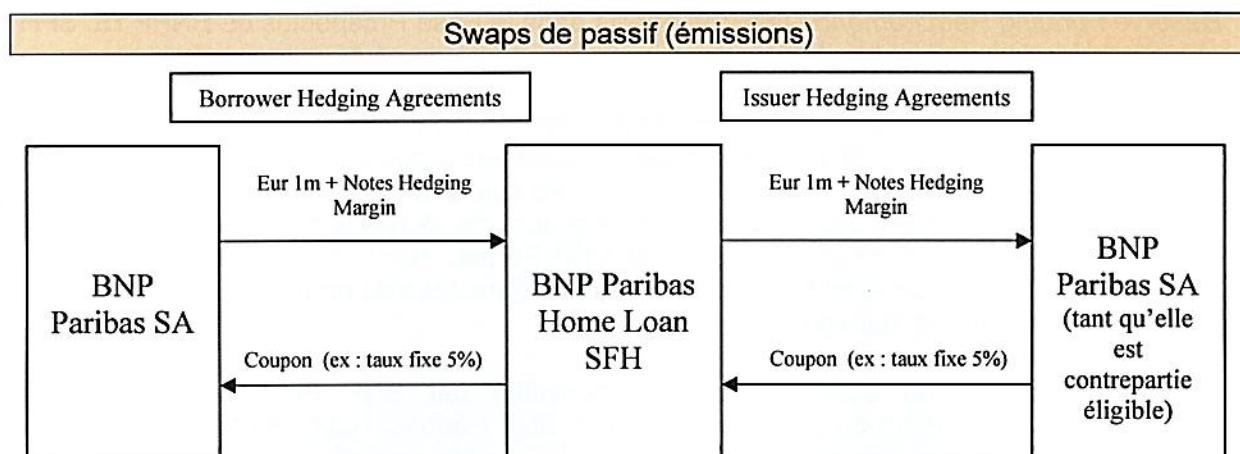
Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 31 décembre 2025, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois ou 1 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins d'un mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

BNP Paribas Home Loan SFH n'a, par ailleurs, aucune activité de marché autre que l'émission des « covered bonds » et ses statuts lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet unique.

Une variation des conditions de marché n'a pas d'incidence sur l'activité courante (émission d'obligations et prêt à sa maison mère) et par conséquent pas d'impact sur les résultats et le bilan de la Société. Une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de BNP Paribas Home Loan SFH à lever des fonds sur le marché obligataire.

Au 31 décembre 2025, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était d'environ 445,125.34 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 0.137% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

3) Risque de crédit

Le risque de crédit que prend la Société n'est que vis-à-vis de BNP Paribas. Effectivement, BNP Paribas intervient en tant qu'intermédiaire dans le refinancement de ses propres filiales ;

Aussi, le risque de crédit lié aux avances consenties par BNP Paribas à ses filiales est supporté par BNP Paribas et les créances de BNP Paribas sur ses filiales sont intégrées dans le pool des actifs affectés à la garantie des créances de la Société sur BNP Paribas ;

Ces risques sont couverts à hauteur de 114 % au minimum par des actifs collatéraux garantissant les avances consenties par BNP Paribas Home Loan SFH au moyen d'un portefeuille de créances constitués sous forme de garantie financière régie par les articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier. En vertu de la convention cadre de prêts, en cas de survenance de certains évènements prédéterminés (notamment le non-respect d'exigences telles que l'*« Asset Covered Test »*, le *« Pre-maturity Test »* ou encore l'*« Interest Reserve Funding Requirement »* tels que décrits dans le Base Prospectus de BNPP HL SFH et, en tout état de cause, avant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou la survenance de l'un des événements prévus au Livre VI du Code de commerce, à l'égard de BNP Paribas), BNP Paribas Home Loan SFH, sera en mesure d'exercer la garantie financière constituée par les actifs collatéralisés si BNP Paribas ne désintéresse pas la société. Dans cette éventualité, conformément aux dispositions légales, et quelle que soit la date d'exercice de la garantie (y compris après le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde), la propriété de ces actifs lui sera automatiquement transférée et BNP Paribas Home Loan SFH poursuivra le remboursement des « *covered bonds* » grâce aux revenus tirés du portefeuille de créances y compris, le cas échéant, par sa réalisation.

Les actifs intégrés au pool de collatéral constitué par BNP Paribas sont évalués mensuellement par l'agent de calcul de la société, BNP Paribas, l'objectif étant de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.

VII – Couverture des besoins de liquidité

Au 31 décembre 2025, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant du principal des créances apportées en garantie	2,332,643,590.55	Remboursements de principal des obligations à l'habitat	- 86,000,000.00
Flux provenant des intérêts des créances apportées en garantie	346,311,588.21	Remboursements d'intérêts des obligations à l'habitat	- 395,530,125.00
Principal à recevoir au titre des placements des fonds propres et du cash collateral	955,000,000.00	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 6,523,058.34
Intérêts à recevoir au titre des placements des fonds propres et du cash collateral	1,550,655.56		
Flux prévisionnel de l'actif (A)	3,635,505,834.32	Flux prévisionnel du passif (B)	- 488,053,183.34
Excédents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)	3,147,452,650.97		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2,332,643,590.55 euros et ceux des intérêts s'élèvent à 346,311,588.21 euros.
- Le principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 955,000,000.00 euros. Les intérêts à recevoir s'élèvent à 1,550,655.56 euros.
- Aucun besoin de liquidité dû aux remboursements en principal des obligations à l'habitat n'est nécessaire. Pour les instruments à échéance prorogable, c'est la maturité étendue qui est retenue.
- Le besoin de liquidité relatif aux paiements d'intérêts des obligations à l'habitat et des emprunts subordonnés s'élève respectivement à 395,530,125.00 euros et 6,523,058.34 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 3,147,452,650.97 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

VIII – Structure des échéances

La structure des obligations foncières pour un montant de 34,008 Mios € au 31 décembre 2025 est la suivante :

Series émises	Capital restant dû en EUR	Maturité initiale	Échéance prorogeable 1 an	Recours antérieur au déclencheur
Series 32	20,000,000	1-Feb-41	Non	Non
Series 33	86,000,000	11-Feb-26	Non	Non
Series 40	15,000,000	9-Nov-27	Non	Non
Series 47	100,000,000	29-Jan-27	Non	Non
Series 48	70,000,000	8-Feb-27	Non	Non
Series 49	30,000,000	17-Feb-42	Non	Non
Series 64	50,000,000	15-Oct-27	Non	Non
Series 65	50,000,000	4-Oct-27	Non	Non
Series 66	25,000,000	22-Nov-42	Non	Non
Series 67	25,000,000	10-Dec-32	Non	Non
Series 69	60,000,000	28-Jan-33	Non	Non
Series 72	25,000,000	21-May-43	Non	Non
Series 78	50,000,000	28-Apr-43	Non	Non
Series 80	50,000,000	26-May-35	Non	Non
Series 81	52,000,000	19-Jun-43	Non	Non
Series 82	1,000,000,000	8-Jul-27	Oui	Non
Series 84	1,500,000,000	22-Dec-33	Oui	Non
Series 87	50,000,000	29-Mar-36	Oui	Non
Series 88	1,300,000,000	22-May-34	Oui	Non
Series 90	1,500,000,000	27-Jan-32	Oui	Non
Series 92	1,100,000,000	11-May-26	Oui	Non
Series 93	1,100,000,000	11-Jul-27	Oui	Non
Series 94	1,500,000,000	22-May-38	Oui	Non
Series 95	2,000,000,000	16-Dec-32	Oui	Non
Series 96	2,000,000,000	16-Apr-29	Oui	Non
Series 97	1,000,000,000	20-Apr-28	Oui	Non
Series 98	3,000,000,000	17-Mar-35	Oui	Non
Series 99	600,000,000	14-Dec-30	Oui	Non
Series 100	2,500,000,000	20-Sep-28	Oui	Non
Series 101	1,000,000,000	22-Oct-32	Oui	Non
Series 103	1,500,000,000	20-Jul-26	Oui	Non
Series 104	1,500,000,000	20-Oct-27	Oui	Non
Series 105	1,000,000,000	31-Jan-30	Oui	Non
Series 106	1,650,000,000	25-May-28	Oui	Non
Series 107	500,000,000	29-Oct-27	Oui	Non
Series 108	1,500,000,000	6-Jun-31	Oui	Non
Series 109	1,500,000,000	24-Sep-36	Oui	Non
Series 110	1,500,000,000	24-Sep-36	Oui	Non
Series 111	1,500,000,000	12-Dec-34	Oui	Non

Pour les émissions jusqu'à la série 108, le déclencheur des émissions à échéance prorogeable est le non-paiement du principal à la date de maturité initiale.

IX – Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau de couverture volontaire s'élève à 125.0 % au 31 décembre 2025.

Fait à Paris, le 27 janvier 2026,



Mme Mona DURDILLY
Directrice Générale Déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH